

CONDITIONS SPECIFIQUES D'ABONNEMENT A L'OFFRE

VINIBOX 4G HOME Ed mai. 2023

L'Abonné atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Article 1 : CONDITIONS GENERALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Spécifiques d'Abonnement relatives à l'offre Vinibox 4G HOME relèvent des Conditions Générales d'Abonnement aux services VINI. Toutefois en cas de contradictions, les Conditions Spécifiques prévalent sur les Conditions Générales.

Article 2 : DEFINITIONS

Pour l'interprétation et l'exécution des présentes, les termes précédés d'une lettre majuscule dont la liste suit, sont définis comme il est indiqué ci-après, étant précisé qu'ils ont la même signification qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

Identifiants : désigne d'une manière générale tout nom d'utilisateur ou mot de passe, permettant à l'Abonné de s'identifier et de se connecter au Service. Les Identifiants comprennent l'identifiant de connexion (aussi appelé « nom d'utilisateur » ou « login »), le mot de passe de connexion, l'adresse de messagerie et le mot de passe de messagerie.

Offre : désigne les offres Vinibox 4G HOME commercialisées par VINI et permettant à l'Abonné d'accéder au Service.

Référence Technique : désigne le numéro de référence technique associé au compteur électrique EDT (figurant sur la facture EDT) ou attribué par VINI, et permettant à ce dernier d'identifier l'adresse géographique et de vérifier son éligibilité à l'Offre.

Service : désigne le service d'accès à Internet fixe fournis par VINI au travers de son réseau mobile 4G.

Site : désigne le site Internet de VINI, www.vini.pf.

VINI : désigne la S.A.S. ONATi agissant en qualité d'opérateur multimédia fournissant des services d'accès à Internet conformément aux termes de l'Arrêté n°2910 CM du 28 décembre 2018. VINI est une marque commerciale déposée et enregistrée par la S.A.S. ONATi.

Vinibox 4G HOME : désigne le routeur compatible permettant à l'Abonné d'accéder au Service, ainsi que ses accessoires.

Zone de couverture : désigne les zones géographiques au sein desquelles les clients VINI sont éligibles au Service dans sa globalité sous réserve de compatibilités techniques.

Article 3 : OBJET

Les présentes Conditions Spécifiques d'Abonnement ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles VINI met l'Offre à la disposition de l'Abonné, pour ses besoins propres.

Les stipulations des présentes Conditions Spécifiques d'Abonnement s'appliquent à l'Offre et aux services associés accessibles sous réserve d'éligibilité.

Article 4 : DUREE

Le contrat d'abonnement à l'Offre est conclu sous réserve d'activation du Service, pour une durée indéterminée.

Article 5 : DÉBIT MIS À DISPOSITION

L'Abonné est informé que les débits descendants (capacité de débit depuis le réseau Internet vers l'Abonné) et ascendants (capacité de débit depuis l'abonné vers le réseau Internet) mis à disposition de l'Abonné dans le cadre de l'Offre, ne sont en aucun cas garantis par VINI. Ils constituent des débits maximums que l'Abonné n'est susceptible d'atteindre que dans des conditions optimales d'accès au Service. Le débit dépend notamment de la distance entre le point de livraison du Service et l'antenne

la plus proche.

Article 6 : DESCRIPTION DE L'OFFRE

6.1. Contenu de l'Offre

Le service Vinibox 4G HOME (ci-après le « Service ») permet à l'Abonné de se connecter à Internet à l'adresse géographique mentionnée lors de la souscription du Contrat en Polynésie française, par l'intermédiaire du réseau mobile 4G de VINI au moyen d'une Vinibox 4G HOME et ses accessoires, ainsi que d'une carte SIM insérée dans la Vinibox 4G HOME.

L'Abonné dispose d'un volume de communications Data attribué mensuellement et automatiquement à l'Abonné Dans le cadre de l'Offre. A l'activation du forfait, le volume de communications Data est attribué au prorata des jours restants jusqu'à l'édition de la prochaine facture et dont sera décrétement tout échange de données effectué en Polynésie française.

L'Abonné dispose également d'un crédit supplémentaire disponible automatique le soir et le week-end pour tout échange de données effectué en Polynésie française et sur les tranches horaires suivantes : En semaine de 00h00 à 06h00 le matin (Heure de Tahiti) et le week-end du samedi 00h00 au lundi matin 06h00 (Heure de Tahiti).

En cas d'épuisement du crédit Data alloué, tout échange de données supplémentaires est bloqué. Toutefois, l'Abonné pourra procéder au rechargement de son crédit Data via l'achat de Pass Internet disponibles en ligne depuis l'Espace Client Vini sur le Site au prix fixé dans la Grille Tarifaire.

6.2. Conditions d'accès

Pour accéder au Service, l'abonné doit se situer en Polynésie française dans une zone éligible au Service et disposer d'une couverture 4G à l'adresse géographique indiquée lors de la souscription du Contrat. Le Service est exclusivement disponible depuis cette adresse géographique et sous réserve d'éligibilité technique et géographique. Si l'accès au réseau mobile 4G de VINI est momentanément indisponible, l'Abonné sera basculé sur le réseau 3G+ et à défaut sur le réseau EDGE de VINI à l'exception des services ne fonctionnant que sous les normes 4G/3G+.

L'accès à l'Offre suppose l'utilisation par l'Abonné d'un équipement compatible correctement paramétré, tel que décrit dans la documentation établie et mise à jour par VINI, accessible notamment sur le Site.

6.3. Installation de la Vinibox 4G HOME

VINI se réservant le droit de mettre à jour de son propre chef la Vinibox 4G HOME et leurs logiciels en cas d'évolution du réseau qui la rendrait incompatible.

L'abonné s'engage à se conformer à l'ensemble des consignes d'utilisation relatives à l'installation et l'utilisation de la Vinibox 4G HOME consultables dans la documentation remise avec la Vinibox 4G HOME et sur l'Espace Client, et supportera toutes les conséquences, notamment financières, attachées à une installation ou une utilisation non conforme de la Vinibox 4G HOME aux normes en vigueur et consignes d'utilisation.

Article 7 : ACCES AU SERVICE

7.1. Principes généraux

L'accès au Service est subordonné à la réception par l'Abonné de ses Identifiants et à l'installation conforme ainsi qu'à la compatibilité de la Vinibox 4G HOME avec ses installations techniques. En cas d'utilisation par l'Abonné d'un équipement non compatible, VINI décline toute responsabilité quant au bon fonctionnement du Service.

Dans l'hypothèse de l'utilisation d'un équipement autre que la Vinibox 4G HOME dans le cadre de son accès au Service, l'Abonné ne pourra prétendre à aucune prise en charge par la cellule S.A.V. de VINI en cas de dysfonctionnement dudit équipement.

7.2. Conditions d'éligibilité

L'accès au Service doit être réalisé conformément aux règles d'organisation et de fonctionnement définies par VINI qui détermine seul les moyens techniques permettant cet accès.

Peut souscrire à l'Offre dans le Réseau Distributeur, toute personne physique ou morale, n'ayant aucun impayé en cours avec VINI et à condition d'être éligible à l'Offre. A cet effet, l'adresse géographique indiquée lors de la souscription du Contrat doit obligatoirement être localisée dans la Zone de couverture de l'Offre. VINI vérifiera l'éligibilité à l'Offre via la fourniture de la Référence Technique.

La Vinibox 4G HOME devra être utilisée exclusivement à l'adresse de l'Abonné déclarée auprès de VINI et pour le Contrat auquel il est rattaché. Toute utilisation effectuée à une autre adresse que celle déclarée pourra entraîner la résiliation d'office du Contrat.

En cas de déménagement de l'Abonné, il appartient à ce dernier de prévenir VINI de son changement de domicile, à défaut, VINI se réserve le droit de résilier d'office le Contrat. VINI réalisera alors une étude de compatibilité afin de déterminer si l'Abonné pourra bénéficier du service à sa nouvelle adresse. L'Abonné devra effectuer le cas échéant les démarches nécessaires auprès de VINI.

7.3. Modalités de souscription

La souscription de l'abonnement s'effectue auprès de VINI via les différents canaux mis à disposition des clients. Pour s'abonner, le client doit fournir à VINI ou à ses distributeurs agréés les documents demandés :

- une pièce d'identité en cours de validité au nom du client ;
- une facture EDT de moins de trois mois au nom du client. Dans le cas contraire, le client devra fournir une attestation d'hébergement signée du titulaire de l'abonnement EDT.

7.4. Equipements

Dans le cadre des présentes, la Vinibox 4G HOME est vendu à l'Abonné au prix mentionné sur la Grille Tarifaire établie par VINI et consultable sur le Site. L'Abonné disposant d'une Vinibox 4G HOME enregistré à son nom par VINI, antérieurement à la souscription des présentes, peut utiliser celle-ci dès lors qu'elle est compatible avec le Service.

7.5. Conditions de mise en service

La mise en service de l'Offre intervient dès que la connexion au Service depuis le domicile de l'Abonné est réalisable. L'Abonné effectue l'installation du Service et des équipements sous sa propre responsabilité, selon le même processus que celui détaillé dans les guides d'installation et d'utilisation des Services correspondants. Il est précisé que l'activation du Service, à condition que l'Abonné soit en possession de sa Vinibox 4G HOME, interviendra dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures ouvrées.

Article 8 : CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

8.1. Principes Généraux

Les connexions Internet effectuées seront réinitialisées au maximum douze (12) heures après le début de la session. Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, VINI n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'Abonné sur le réseau Internet. VINI se réserve le droit d'empêcher toute opération de l'Abonné susceptible de perturber le bon fonctionnement des réseaux VINI ou ne respectant pas les règles de fonctionnement éthique et de déontologie. L'Abonné s'engage expressément à ne pas utiliser le service Internet à des fins ou de manière anormale, inappropriée, frauduleuse, illégale et, en général contraire à une disposition des Conditions Générales d'Abonnement aux services VINI ou des présentes conditions spécifiques. Constituent des cas d'utilisation abusive du service Internet :

- l'utilisation du service Internet aux fins d'en faire commerce ou par exemple, partager l'accès avec des tiers,
- l'utilisation ininterrompue du service Internet,
- la cession, la location ou la revente, totale ou partielle, du service Internet.

Toute utilisation frauduleuse, abusive, excessive ou prohibée des accès Internet, au sens des présentes conditions, engage la responsabilité de l'Abonné. Dans ce cas, VINI se réserve le droit, après notification par tout moyen faite à l'Abonné, de suspendre l'accès au Service.

La suspension ou la restriction des services n'entraîne pas l'arrêt de la facturation.

VINI pourra être contraint d'interrompre de façon exceptionnelle le Service pour effectuer des travaux de maintenance, d'amélioration, d'entretien, de renforcement, de réaménagement ou d'extension des installations de son réseau.

8.2. Mise en garde

La souscription à l'Offre n'est pas autorisée aux mineurs. Toute utilisation effectuée par un mineur sous l'Identifiant de l'Abonné sera réputée faite sous la surveillance et sous la responsabilité de l'Abonné. Aucun contrôle n'étant exercé sur le contenu des données disponibles via le Service, l'Abonné veillera à ce que les mineurs placés sous son autorité ne puissent accéder aux services, messages, informations, pouvant heurter leur sensibilité.

L'Abonné est seul responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de ses équipements techniques, informatiques, téléphoniques et, en particulier, des Equipements, nécessaires pour accéder au Service. En aucun cas VINI ne sera tenue responsable si le Service s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation ou équipements de l'Abonné qui devra, à première demande de VINI, mettre fin à toute perturbation due à des conditions de raccordement ou d'utilisation d'équipements non-conformes. De même, VINI ne saurait être tenu responsable des détériorations et/ou interruptions résultant des opérations effectuées par l'Abonné dans le cadre de sa connexion au Service, ou en cas d'interruption résultant de toute cause extérieure à VINI, telle que l'interruption de fourniture de courant électrique.

8.3. Identifiants

Afin d'accéder au Service, l'Abonné dispose d'Identifiants générés automatiquement pouvant faire l'objet d'une modification ultérieure. L'ensemble des éléments permettant à l'Abonné de s'identifier et de se connecter au Service sont personnels et confidentiels, ils ne peuvent être changés qu'après demande de l'Abonné auprès de VINI. Toute connexion au Service Internet ou transmission de données effectuées à partir des Identifiants de l'Abonné sera réputée avoir été effectuée par ce dernier. L'Abonné s'assure de la confidentialité des Identifiants qui lui ont été confiés. A défaut, l'Abonné s'engage à avertir VINI sans délai, par message électronique confirmé par lettre recommandée, afin de procéder au changement immédiat des Identifiants confiés lors de la souscription de l'abonnement. Afin de procéder à la modification, l'Abonné fournira toutes les informations demandées par VINI, étant entendu que VINI ne saurait être responsable des conséquences de fausses déclarations. Tout manquement à ces règles entraînera la suspension immédiate de l'accès au Service.

Article 9 : RESPONSABILITES

9.1. Responsabilité de VINI

Compte tenu de la nature de la technologie employée, VINI n'est en tout état de cause soumise qu'à une obligation de moyen. VINI se réserve la possibilité, y compris dans des Zones de couverture, de ne pas donner suite ou de déclarer impossible la mise à disposition de l'Offre si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour l'Abonné ou pour les clients déjà raccordés. VINI prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du Service. Le bon fonctionnement du Service ne peut être assuré qu'avec la Vinibox 4G HOME configurée conformément aux recommandations décrites par VINI sur le Site. VINI est responsable de la mise en place des moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement de la Vinibox 4G HOME dans le cadre d'une utilisation normale et à l'exception des cas de force majeure au sens de la jurisprudence. VINI ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas de détérioration, de destruction ou de disparition de la Vinibox 4G HOME et/ou de ses accessoires.

9.2. Responsabilité de l'Abonné

L'Abonné est responsable de l'installation de la Vinibox 4G HOME et de ses accessoires, selon les spécifications fournies et s'engage à y laisser libre accès à tout représentant de VINI. L'Abonné s'interdit d'effectuer toute ouverture, intervention technique, transformation ou modification sur les équipements à quelle que fin que ce soit. Si les conditions d'exploitation ou d'organisation du réseau l'exigent, VINI peut modifier les caractéristiques techniques de ses prestations via la mise à jour de la Vinibox 4G HOME. Lorsqu'un tel changement rend nécessaire le remplacement de la Vinibox 4G HOME, VINI en informe l'Abonné qui s'oblige alors à en assurer le remplacement à ses frais. A défaut, VINI ne saurait être tenue responsable de l'arrêt du service, ni de la compatibilité de ses services futurs. L'usage de la Vinibox 4G HOME est interdit pour toute organisation de la réception par des tiers de tout ou partie du Service.

Article 10 : TARIFS, FRAIS ET FACTURATION

10.1. Tarifs applicables

Les tarifs du Service sont définis dans la documentation commerciale éditée par VINI, ainsi que dans la Grille Tarifaire et consultables sur le site Internet www.vini.pf.

10.2. Facturation

La facturation démarre à compter de la date d'activation du Service. VINI se réserve la possibilité d'éditer, par défaut, ses factures sous forme électronique indiquant les sommes à payer, ainsi que la date d'échéance du paiement. Le mode de réception de ses factures sera communiqué préalablement à l'Abonné par VINI et par tout moyen.

ARTICLE 11 : MODIFICATION ET RESILIATION

11.1. Principes généraux

Il est précisé que :

- toute demande de résiliation à l'initiative de VINI ou de l'Abonné vaut résiliation de l'Offre dans son intégralité ;

11.2. Migrations

La modification de l'abonnement souscrit pour un abonnement à une offre Internet sur support fibre optique ou ADSL/VDSL peut intervenir sans pénalités après un délai d'un (1) mois suivant la date de souscription.

11.3. Conséquence de la résiliation

Le terme du contrat d'abonnement à l'Offre entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par l'Abonné. Le remboursement des sommes versées d'avance par l'Abonné pourra intervenir au plus tard sous un délai de dix (10) jours à compter du paiement par l'Abonné de la totalité des sommes portées sur la dernière facture, et ce le cas échéant déduction faite par voie de compensation conformément aux dispositions des articles 1289 et suivants du Code civil, des sommes dues à VINI et non contestées par l'Abonné.